

Paris, le 4 novembre 2016

Madame la ministre,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-jointes nos propositions quant aux concours que l'Etat pourrait apporter à la mise en place du service civique calédonien, et plus particulièrement dans son parcours d'engagement et d'accompagnement en direction d'un jeune public.

Ces propositions résultent :

- de décisions d'ores et déjà adoptées par le comité des signataires mais non mises en œuvre (emplois d'avenir) ;
- de demandes formulées depuis plusieurs années par notre groupe auprès de l'Etat et au sein de l'assemblée nationale, relayées depuis 2015 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aujourd'hui confortées par le rapport du préfet N'Gahane (mise en place d'un EPIDE) ;
- d'une extension de capacité pour une structure existante dont les résultats sont salués par tous (RSMA) ;
- ou de la mise en place d'un dispositif nouveau pour lequel le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a saisi le 1<sup>er</sup> février dernier madame la ministre du travail, sans obtenir aucun signe de vie depuis lors (garantie jeunes).

Ces dispositifs ont tous une même caractéristique : ils s'adressent aux jeunes de 16 à 18 ans, sortis du système scolaire sans diplôme, sans qualification et sans emploi, qui constituent le premier vivier de la délinquance calédonienne (600 jeunes par an).

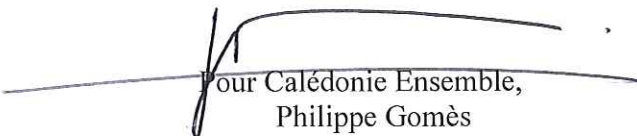
Le financement de ces quatre dispositifs devra être prévu en sus des crédits inscrits dans les contrats de développement, d'ores et déjà fléchés en direction du passeport civique scolaire et de la création de l'agence calédonienne du service civique.

Serait-il possible que vos services approfondissent ces propositions, dans la perspective de votre venue prochaine en Nouvelle-Calédonie ? Le cas échéant, une convention pourrait être signée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie à cette occasion, permettant la mise en place de ces différents dispositifs. La Nouvelle-Calédonie pourrait y contribuer en réalisant notamment les investissements nécessaires à l'extension du RSMA et à la construction, en partenariat avec l'Etat, de l'EPIDE.

Si le principe de ce concours dans le cadre d'une politique de prévention de la délinquance pouvait être acté à l'occasion de la tenue du comité des signataires du 7 novembre prochain, ce serait un signal puissant donné à la population de notre pays, et plus particulièrement à notre jeunesse.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, madame la ministre, à l'expression de mon profond respect.

*et de mes sentiments amicaux.*

  
Pour Calédonie Ensemble,  
Philippe Gomès